

3^{ème} Biennale de l'AE-EPS

19 & 20 octobre 2019 - Région Parisienne



L'intervention de l'enseignant au cours de la leçon d'EPS

- Appel à communication -

Pour que la leçon d'EPS remplisse son office, à savoir que tous les élèves apprennent et s'épanouissent, elle s'accompagne d'un certain nombre de conditions.

La mise en activité indispensable doit être rapide et continue et peut être diversifiée. Ancrée principalement sur le travail moteur, elle n'exclut pas pour autant d'autres formes de mise en activité (d'observation, d'arbitrage, d'organisation, de prise d'informations...). Cependant, la leçon d'EPS n'a de réel impact que si chaque élève, quel que soit son profil, ses caractéristiques, en bénéficie en termes d'apprentissages.

Pour cela il est clairement admis que le rôle de l'enseignant est central et que son engagement doit être conséquent durant l'intégralité du temps d'activité des élèves.

La leçon d'EPS ne se résume pas systématiquement au déroulement d'un plan pré établi par l'enseignant(e). Au-delà du travail de conception toujours important, les éléments du contexte, les dispositions et les réactions des élèves, leur aptitude à réussir rapidement ou, au contraire, leurs difficultés, sont autant d'éléments que l'enseignant(e) doit pouvoir analyser afin d'apporter des éléments de réponses efficaces le plus rapidement possible.

La prise en compte de ces paramètres lui incombe. Il se doit de fait, en cours d'action, d'exercer une réelle, constante et complète vigilance sur l'ensemble de ces points tout en gérant d'éventuels impondérables afin de maintenir son niveau d'exigence en termes d'apprentissage de tous.

Bien que le travail de conception de la leçon ou celui du bilan soient essentiels, le thème choisi pour cette Biennale porte sur des situations puisées et vécues en classe pendant la leçon. Nous avons en effet considéré que ce

champ est suffisamment vaste et complexe pour s'y intéresser totalement. Il n'exclue pas toutefois les interventions prévues dans la préparation de la leçon.

Nous souhaitons que les communications présentant des réflexions, des expériences, des propositions mettant en avant l'activité de l'enseignant(e) dans le cadre du cours d'EPS soient organisées selon un des quatre axes¹ développés ci-dessous :

1) La Mise en œuvre et l'adaptation des contenus par l'enseignant(e)

Comment, en cours de leçon, se construit, se manifeste, s'explique, une mise en œuvre adaptative des contenus par l'enseignant(e) ?

2) Climat de classe et implication de l'élève

Pourquoi est-il important que l'enseignant(e) prenne en compte ce paramètre et comment, en cours de leçon, favorise-t-il par son action un climat de classe permettant une réelle implication de l'élève en faveur de ses apprentissages ?

3) Prises en compte et suivi des réalisations de l'élève

Quels sont les leviers sur lesquels l'enseignant(e) peut s'appuyer pour que, tout en régulant le déroulement de la leçon, il puisse analyser les réalisations des élèves dans la perspective d'un ajustement le plus immédiat et le plus cohérent possible par rapport au contexte et aux objectifs poursuivis ?

4) Guidage par l'enseignant et autonomie de l'élève

Quelle inscription de ce rapport entre guidage et autonomie dans la réflexion en cours d'action de la part de l'enseignant(e), quels indicateurs prélevés pour quelle(s) décision(s) ?

1) Dont nous pensons qu'ils peuvent être traités à tous les échelons de la scolarité des élèves, de la maternelle à la terminale, et en s'appuyant sur tous les types d'élèves, qu'ils soient « classiques » ou « à profil particulier ».

Format des propositions

Instructions pour les résumés courts

Les résumés courts (3000 caractères maximum, espaces compris) doivent être envoyés jusqu'au 15 février 2019 par courrier électronique en fichier attaché à l'adresse suivante : biennale@aeeps.org

Ces résumés formeront le livret de présentation du programme de la biennale. L'acceptation de votre communication vous sera notifiée après lecture et avis du Comité d'expertise (au plus tard le 28 février 2019).

Instructions pour les textes longs

Les textes longs (25 000 caractères maximum, espaces compris) devront parvenir au Comité d'expertise avant le 15 mai 2019 à la même adresse.

Les schémas, dessins ou illustrations devront être présentés exclusivement en noir et blanc et être joints, en plus du texte, dans un fichier à part au format PDF. Dans tous les cas, ce fichier ne peut excéder 2 pages A4.

Les échanges entre le Comité d'expertise et les auteurs auront lieu jusqu'au 30 juin 2017.

Instructions communes pour les documents écrits

Les marges seront de 2,5 cm ;

Tous les textes devront être écrits en Time New Roman 12, interligne simple.

Texte justifié à gauche ;

Une ligne pour chaque co-auteur en italique : NOM (majuscule), prénom, statut et institution (les 3 derniers en minuscule)

Interligne, puis Mots clés : 5 maximum ;

Interligne, puis Le titre de la communication et en Time New Roman gras, italique ;

Le texte proprement dit

Des références bibliographiques limitées à 5 pour les résumés courts et à 15 pour les textes longs en respectant les normes suivantes :

1. **Dans le texte** : citez entre parenthèses le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s), suivi de la date. *Exemple* : (Damasio, 2010).

2. **En fin de texte** et non en bas de page, reporter le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s) selon les modèles qui suivent :

- Pour les ouvrages : Damasio A. (2010). *L'autre moi-même*. Paris, Odile Jacob.

- Pour les articles : Rossi D. (2010). Apprendre à s'entraîner en milieu scolaire. Vers quelles compétences en activité de course ? *Revue Enseigner l'EPS*, n° 250, p. 8-13.

- Pour un chapitre d'un ouvrage : Testevuide S., Coston A., Ubaldi J.L. (2010). Forme de pratique scolaire : proposition d'une démarche de caractérisation et d'illustration. In *Les cahiers du CEDREPS* n° 9, Éditions AE-EPS, p. 6-14.

Un support vidéo est exigé pour illustrer le propos. Il devra présenter une ou des situations de classe. Un scénario avec des plans séquence pourra être fourni. Nous invitons d'ores et déjà les collègues intéressés à envisager des plans larges et l'utilisation de micros cravate. Les vidéos ainsi que les diaporamas présentés devront pouvoir être lus par un logiciel VLC. Elles seront mises à disposition de l'organisation pour une mise en ligne sur le site de l'association.

Chaque proposition reçue fera l'objet d'un accusé de réception.